

# Les démêlés du *Journal libre de l'Isère* avec la censure

par Georges Salamand

**S**ous la Restauration, l'Isère est sans doute le département où la presse libérale d'opposition donne le plus de fil à retordre à la censure instituée par le gouvernement, après l'assassinat du duc de BERRY, par la loi du 31 mars 1820.

En effet, sur les trois journaux paraissant à Grenoble à l'époque, deux, *L'Écho des Alpes* et *Le Journal libre de l'Isère*, deviennent vite la hantise de la commission locale de censure établie sous la présidence de Jean-Baptiste SAVOYE des GRANGETTES, conseiller de préfecture d'opinion légitimiste, bien connu des Grenoblois pour avoir accueilli, le 20 juillet 1809 dans sa propriété de Lumbin, le pape PIE VII.

Imprimé par DAVID, *L'Écho des Alpes* fondé par une société de gens de lettres, est lu par les bourgeois libéraux, les anciens officiers et les membres du cercle ARRIBERT, club local d'opposants, « foyer de tous les discours démagogiques ». À l'origine de la feuille qui disparaîtra rapidement se retrouvent quelques personnalités grenobloises comme le notaire Jean-François PROBY, « homme fin, trop habile pour donner prise à toute suspicion », l'avocat MAZERAT, égale-

ment fondateur du *Journal libre de l'Isère*, le docteur Jean-Paul RENAUD, ancien chirurgien militaire et l'officier GENÈVE. Plus incontrôlable est, pour le régime, le *Journal libre de l'Isère* édité par la veuve PEYRONARD en remplacement du *Journal de Grenoble*, paraissant tous les deux jours depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1819 avec le concours de quelques belles plumes, celles de Charles RENAULDON, fils de l'ancien maire, avocat et futur préfet, d'Alexandre CREPU, avocat également et futur directeur du *Patriote des Alpes*, qui sera emprisonné pour délit d'opinion sous la Monarchie de Juillet, d'Henri MAZERAT déjà signalé, de PERRIOLAT, de VIRARD, mais surtout celle d'un étudiant en droit, bientôt avocat, Paul-Mathieu LAURENT (1793-1877) qui passera en Cour d'assises pour avoir dénoncé la décision d'invalider l'élection de l'abbé GRÉGOIRE de son siège de député de l'Isère. LAURENT terminera sa carrière comme conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris.

## Anastasia anesthésie

Les tribulations du journal avec la censure sont hilarantes. Ainsi, le 10 avril, la commission supprime deux mots dans une dépêche sur la situation en Espagne, « mots écrits dans l'intention de louer les excès révolutionnaires ». Le lendemain, ce sont quatre vers de « *Guillaume Tell* » : « Mais en exterminant un tyran oppresseur/Tu fis preuve à la fois d'adresse et de valeur/Invincible héros, puisse ton noble exemple/Être imité de nos concitoyens » qui passent à la trappe comme « pouvant aigrir le public contre l'Autorité ». Le 14 avril, les rédacteurs du journal s'amuse un peu : « La commission de censure, écrivent-ils, voudra-t-elle bien nous permettre d'annoncer aujourd'hui que M. PLANELLY de LAVALETTE, ancien député d'opposition de 1815, est nommé président du collège électoral de l'Isère ? »...



Anastasia, la censure.  
Dessin d'André Gill (1874).

Ce à quoi « Anastasia » répond, sans finesse, qu'en 1815, M. de LAVALETTE, effectivement député, avait voté avec le Gouvernement. Mais le plus drôle est l'accrochage qui se produit le 19 juillet quand le journal sort ces quelques lignes : « Les hommes ressemblent aux bœufs qui voient plus gros qu'eux les manants qui les conduisent ; tant mieux, car si ceux qui se laissent conduire voyaient au juste ce que sont la plupart de leurs conducteurs, je ne répondrais pas des coups de cornes ! », passage censuré comme « inspirant l'esprit de sédition »... chez les bovins sans doute, commentent les Grenoblois rigolards ! Le même jour, la commission modifiera la phrase « Dans un moment où les bons Français tremblent pour leur liberté » en supprimant « Dans un moment où »... **Mais la conclusion reviendra in fine aux rédacteurs du « petit canard » :** « Nous demandons pardon à nos abonnés d'avoir conservé le mot « libre » dans le titre de notre journal ; nous ne pouvions le supprimer sans inconvénient. Au reste, nous serons toujours libres au sens où le pouvoir pourra bien nous forcer à nous taire, mais jamais à nous faire parler ! ».

